



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

12 septembre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1er décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006)

**TRASITENSINE 160mg/20 mg, comprimé,
B/30 (CIP : 323 569 - 5)**

Laboratoire Novartis Pharma SAS

Oxprénolol (chlorhydrate) / Chlortalidone

Code ATC : C07BA02 (Bêtabloquants non sélectifs et thiazidiques)

Liste I

Date de l'A.M.M. : 18/02/1980 (boîte de 30)

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Renouvellement conjoint :

**TRASITENSINE 160mg/20 mg, comprimé,
B/90 (CIP : 371 487- 5)**

Date de l'A.M.M. : 01/12/2005 (boîte de 90)

Indications Thérapeutiques : Hypertension artérielle, en cas d'échec d'une monothérapie par bêtabloquant ou diurétique thiazidique.

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescription

Cette spécialité n'est pas suffisamment prescrite pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription

B/90 adapté pour un traitement de 3 mois.

La Commission précise que le conditionnement trimestriel est approprié pour les situations cliniques relevant de traitements prolongés et chez des patients stabilisés.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.